

Préavis de la Municipalité au Conseil communal N° 50/2011-2016

Achat d'un nouveau véhicule de voirie « Entretien/Nettoyage »

Rapport de la commission au conseil communal de Crissier

Monsieur le Président,
Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

La commission chargée de l'étude du préavis 50/2011-2016 s'est réunie le mardi 18 février à la salle No 1 du bâtiment administratif.

Elle était composée des membres suivants :

Mme	Rosa Maria Lombardi-Lambelet	ROLC
MM.	Serge Serex	CDC
	Alfio Sorbello	CDC
	Yves Besson	PS
	Ernest Rüegger	ROLC Président rapporteur

Excusé :	Claude Paillard	ROLC
Absent non-excuse :	Xavier Riond	CDC

La commission a bénéficié d'une présentation détaillée du préavis par Madame Nathalie Jaton, Conseillère Municipale, MM. Francis Toledano Chef de service Infrastructure et travaux et Jean-Claude Streuli Chef de la Voirie. Nous les remercions pour leur disponibilité et la clarté des réponses.

Préambule :

Le temps passe et la roue tourne, après avoir parcouru 2800 Km/année avec son équipage « vélomoteur-remorque » pour maintenir la propreté des WC publics, des abris bus et vidanger les poubelles, Monsieur Christen va prendre une retraite bien méritée. Au nom du conseil communal nous profitons de le remercier pour cette tâche, souvent ingrate, qu'il a accompli avec fidélité et jovialité durant plus de 35 ans.

Nouvelle organisation du nettoyage:

Avec le développement de Crissier, l'augmentation du nombre d'abribus et l'évolution du comportement des usagers, les tâches de nettoyage sont en constantes augmentations. Pour y faire face avec le personnel actuel, l'achat d'un véhicule affecté à ces travaux devient indispensable. Ainsi la nouvelle organisation est prévue de la façon suivante :

deux collaborateurs se partageront alternativement une semaine sur deux le nettoyage des rues et placés avec la balayeuse et l'entretien des WC publics, des abribus et vidange d'une partie des poubelles de rue avec le nouveau véhicule. Un troisième collaborateur assurera la vidange de la plupart des poubelles sur le territoire communal deux fois par semaine avec le Piaggio acquis en 2013.

Éléments déterminant pour le choix du véhicule :

- Le volume du travail et la diversité des tâches demande l'acquisition d'un véhicule permettant d'emporter tout l'appareillage nécessaire pour un nettoyage à haute pression avec une réserve d'eau, l'éclairage de secours et la signalisation de sécurité en cas d'intervention de nuit (accident de circulation) ainsi que du matériel de nettoyage, aspirateur etc.
- Pour libérer rapidement le pont, tout l'appareillage sera contenu dans un caisson mobile.
- Ce véhicule sera également utilisé pour le transport des tables de cantine et tout le matériel à livrer pour les manifestations, on doit donc pouvoir disposer d'une longueur de pont de 3 m.
- Son poids ne doit pas dépasser 3500 Kg pour être conduit avec un permis B
- Pour faciliter les manœuvres et diminuer son encombrement sur la route, le véhicule devra être le plus compact possible : encombrement en largeur et hauteur de pont minimum, rayon de braquage court.
- le chargement sera assuré par une plaque élévatrice.

Choix du véhicule :

La commission approuve le choix proposé dans le préavis soit un Mitsubishi Fuso (châssis-cabine) avec une boîte automatique. L'équipement supplémentaire, pont adapté au besoin spécifique d'exploitation et coffre avec citerne de 400 litres, sera construit par un serrurier spécialisé. Nous avons pu voir une camionnette similaire mis en prêt par le garage.

Conséquence sur le budget de fonctionnement :

Il est évident que la charge induite sera importante par rapport au vélomoteur, nous ne pouvons pas comparer des moyens si différents mais l'efficacité et le rendement du travail futur sera supérieur et couvrira largement ce supplément de dépense annuel.

Prise de position de la commission :

C'est à l'unanimité de ses membres présents que la commission vous propose, M. le Président, Mmes et MM. les conseillères et conseillers, d'accepter les conclusions du préavis 50/2011-2016 du 3 février 2014.

Crissier, le 21 février 2014

Au nom de la Commission
Le Président : Ernest Rüegger

